

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 9 JANVIER 2025

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 16

Procuration : 0

Votants : 16

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi neuf janvier à vingt heures,
Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame Marion RIVOIRE, Maire.

Date de la convocation : 04/01/2025

Date d'affichage de la convocation : 04/01/2025

Date d'affichage de la délibération : 10/01/2025

Etaient présents : MM. RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, MIERE, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, MOËNNARD, ARRUÉ,
JEULIN-CARREY, JORDAN, NOËL, BACOU, VERGER, JAIME.

Etaient absents : MM. GLEYZES. M. TOUCHEBEUF, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2024

Exposé

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2024.
Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce dernier.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

Décision

DÉCIDE :

D'approuver le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2024,

La délibération est adoptée à :

16 VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 10 janvier 2025.

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES,

Le Maire,
Marion RIVOIRE,

